

Désignation de l'entreprise : AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="6"/>			
Adresse de l'entreprise 132 Boulevard Emmanuel Rouquier 06130 GRASSE		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="0"/>			
Numéro SIRET* 8 3 2 4 9 3 7 4 6 0 0 0 1 6		Néant <input type="checkbox"/> * Exercice N clos le, <input type="text" value="13"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="8"/>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé (I)		AA	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AG		
		AH	AI	354 987	354 987
		AJ	AK		
		AL	AM		
		AN	AO		
		AP	AQ		
		AR	AS	15 000	15 000
		AT	AU		
		AV	AW		
		AX	AY		
		CS	CT		
		CU	CV		
		BB	BC		
		BD	BE		
		BF	BG		
		BH	BI	4 013	4 013
		BJ	BK	374 000	374 000
		BL	BM	13 642	13 642
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU	5 763	5 763
		BV	BW		
		BX	BY		
		BZ	CA	9 471	9 471
		CB	CC		
		CD	CE		
		CF	CG		
		CH	CI		
		CJ	CK	28 877	28 877
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *				
	TOTAL (III)				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		14 524		14 524
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif * (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		417 401	1A	417 401
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		
Classe de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise

AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

Néant



Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	15 000	DA DB DC DD DE DF DG DH DI DL	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)		
	Réserve légale (3)			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)		
	Report à nouveau			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			30 117
	Subventions d'investissement			
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)		45 117
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs		DM DN DO DP DQ DR	
	Avances conditionnées			
		TOTAL (II)		
	Provisions pour risques			
DETTES (4)	Provisions pour charges		DU DV DW DX DY DZ EA	
		TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS DT DU DV DW DX DY DZ EA	
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			297 461
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)		16 890
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			13 523
	Dettes fiscales et sociales			44 410
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB EC	
		TOTAL (IV)		372 284
	Ecarts de conversion passif*		ED EE	
		(V)		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	417 401
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1B 1C 1D	
		Écart de réévaluation libre		
		Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1E EF EG	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			116 801
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
		France	
		Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	92 749
	biens *	FD	452 072
	Production vendue	FG	
	services*	FJ	544 821
	Chiffres d'affaires nets*	FK	
	Production stockée*		
	Production immobilisée*		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)		
	Autres produits (1) (11)		
Total des produits d'exploitation (2) (I)			544 821
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		
	Variation de stock (marchandises)*		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		
	Impôts, taxes et versements assimilés*		
	Salaires et traitements*		
	Charges sociales (10)		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*	
		- dotations aux provisions	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges (12)		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			498 165
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Défauts et charges assimilées (6)		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (V)		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		
	Intérêts et charges assimilées (6)		
	Défauts et charges assimilées (6)		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (VI)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			34 637

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT										Néant	*							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	1		D8	2		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		KF					
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ						KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2						KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3			KS			KU	15 000					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *											KX					
		Matériel de transport *											LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique											LD					
		Emballages récupérables et divers *											LG					
		Immobilisations corporelles en cours											LJ					
FINANCIÈRES	Avances et acomptes						LK			LL			LM					
	TOTAL III												LP					
	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T					
	Autres participations						8U			8V			8W					
	Autres titres immobilisés						1P			1R			1S					
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U			1V					
	TOTAL IV						LQ						4 013					
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG			LR			LS					
													ØJ					
													374 000					
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence								
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	1		DØ			D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	2					1X					
CORPORELLES	Terrains						IP			LV			354 987					
	Constructions	Sur sol propre	IQ										MC					
		Sur sol d'autrui	IR							MD			MF					
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS							MG			MI					
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outil-lage industriels				IT				MJ			ML					
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU							MM			MO					
		Matériel de transport	IV							MP			MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW							MS			MU					
		Emballages récupérables et divers*	IX							MV			MX					
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours				MY				MZ			NB						
	Avances et acomptes				NC							NF						
	TOTAL III				IY				NG			NI						
												15 000						
												15 000						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				ØU			ØW						
	Autres participations				IØ				ØX			ØZ						
	Autres titres immobilisés				I1							2D						
	Prêts et autres immobilisations financières				I2				2E			2G						
	TOTAL IV				I3							4 013						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4					NJ			4 013						
									ØK			ØM						
									ØL			374 000						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT										Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I			CY			EM								
Autres immobilisations incorporelles				TOTAL II				PE			EN							
Terrains							PI			PG								
Constructions	Sur sol propre							PJ			PL							
	Sur sol d'autrui						PM	PN			PQ							
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions							PS			PU							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							PV	PW		PX	PY							
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers							QA			QC							
	Matériel de transport						QD	QE		QF	QG							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier							QI			QK							
	Emballages récupérables et divers						QL	QM		QN	QO							
								QR			QT							
TOTAL III							QU	QV		QW	QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)								ØP			ØR							
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice											
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif												
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	P8	P9	Q1						
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q8						
Terrains		Q2	Q9	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	R1	R2	R3	R6						
Constructions	Sur sol propre																	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	R4	R5	R6	S2	S3	S4	S4						
	Inst. gales, agenc. et am. des const.																	
Inst. techniques mat. et outillage		S5	T3	S7	S8	T6	T7	T8	T9	T4	T5	T2						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers																	
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	V1	V2	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier																	
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	X1						
	TOTAL III																	
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL				NM												
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NO									
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étailler							2 421		Z9	2 421		Z8						
Primes de remboursement des obligations									SP	SR								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT								Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	II	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
	- corporelles	6E	6F		6G		6H	
	sur immobilisations	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres mis en équivalence	9U	9V		9W		9X	
	- titres de participation	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	- autres immobilisations financières (1)*							
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF			
		- financières	UG		UH			
		- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

8

Désignation de l'entreprise : AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT				Néant <input type="checkbox"/>
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	4 013 UV	4 013 UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prélevé ou remis en garantie * antérieurement constituée*) UO)	Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	4 500	4 500
	Divers	VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 971	4 971
	Charges constatées d'avance	VS		
TOTAUX		VT	13 484 VU	9 471 VV 4 013
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF
CADRE B ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	297 461	41 979 255 482
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 523	13 523
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 509	15 509
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 520	4 520
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24 381	24 381
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	16 890	16 890
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	372 284 VZ	116 801 255 482
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ 315 000 (2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK 24 667 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2019

9

Désignation de l'entreprise :

AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant

Exercice N, clos le :
31122018

30 117

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 212 bis)*

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES

Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées aux taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW

Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C) SX Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

34 637

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différences	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					

Mesures d'incitation	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déduction exceptionnelle pour investissement *

Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI

4 500

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Y2

4 500

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)			XI	30 137	
	déficit (II moins I)					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	30 137	

XH

XL

XO

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

Désignation de l'entreprise <u>AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT								Néant	*
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE		
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau		ZF		
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	ZH
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7)	YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier)	YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus)	YS	
DETALS DES POSTES EXTERNES	— Sous-traitance)	YT	
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8)	XQ	47 379
	— Personnel extérieur à l'entreprise)	YU	1 567
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions))	SS	5 400
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtauges)	YV	
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES)	ST	53 199
IMPÔTS ET TAXES	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE)	YW	327
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS)	9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX
TVA	— Montant de la T.V.A. collectée)	YY	63 757
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations)	YZ	39 376
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*)	ØB	64 292
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*)	ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *)	ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
RÉGIME DE GROUPE *					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *							
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE													
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥							
I - Immobilisations *	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *											
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑩						
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %							
I - Immobilisations *	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+										
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+										
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+										
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+										
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans											
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice											
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme											
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*											
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨												
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)				(B) (Ventilation par taux)			(C)			
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

Désignation de l'entreprise : AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

Formulaire déposé au titre de l'IR

E

Néant

X

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter $\text{col. } \pi = \kappa + \lambda + \mu - v - o$ π
Moins-values nettes N	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS*			(5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)		
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

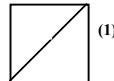
Désignation de l'entreprise : AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT			Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01092017 et clos le : 31122018			Durée en nombre de mois 1 6	
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel : *	YP	5		
	YF			
	YG	2		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	544 821		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	544 821		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD	19 405		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	19 405		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats	ON	344 152		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	46 485		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	47 379		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	438 017		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	126 210
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	126 210		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	544 821		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX			
Période de référence	GY	du	01092017	GZ au 31122018
Date de cessation	HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 13 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 8 3 2 4 9 3 7 4 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

ADRESSE (voie)

132 Boulevard Emmanuel Rouquier

CODE POSTAL

06130

VILLE GRASSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

1

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

1

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

1

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

1

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

DERWEDUWEN

Prénom(s)

FABRICE

Nom marital

% de détention

96,67

Nb de parts ou actions

1450

Naissance :

Date

03061979

N° Département

974

Commune ST DENIS

Pays

FR

Adresse :

N°

22

Voie

IMPASSE DE PICOURENC

Code Postal

06530

Commune PEYMEINADE

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

GUILLON

Prénom(s)

Didier

Nom marital

% de détention

3,33

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

21031963

N° Département

06

Commune CANNES

Pays

FR

Adresse :

N°

132

Voie

BOULEVARD EMMANUEL ROUQUIER COTTAGE 127 LES BOIS MURET

Code Postal

06130

Commune GRASSE

Pays

FR

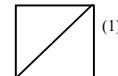
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 8 3 2 4 9 3 7 4 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT

ADRESSE (voie) 132 Boulevard Emmanuel Rouquier

CODE POSTAL 06130 VILLE GRASSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le <input type="text" value="01092017"/>	et clos le <input type="text" value="31122018"/>	Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :		Adresse du siège social :			
AMIGROUP FINANCIAL DEVELOPMENT 132 Boulevard Emmanuel Rouquier 06130 GRASSE France		132 Boulevard Emmanuel Rouquier 06130 GRASSE			
SIRET <input type="text" value="83249374600016"/>		Adresse du principal établissement :			
		Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées <input type="text" value="Holding"/>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	30 137	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="text"/>			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité			<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % <input type="checkbox"/>					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : <input type="text"/>					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe <input type="text"/>					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :			
SRL ACPG COMPTABILITE ISLETTE DU RIOU 06210 MANDELIEU Tél : 0492971370		SRL AMIFI CONSEIL BP 10046 06151 CANNES LA BOCCA CEDEX Tél : 0659536086			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :			
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA		Date : 02052019 Lieu : GRASSE Qualité : Directeur General Nom du signataire : M DERWEDUWEN Fabrice			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2019)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES						
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<i>e</i>	
					<i>f</i>	
					<i>g</i>	
					<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>	
Montant des revenus répartis (5)					<i>Total (a à h)</i>	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	2	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
M GUILLON Didier 132 BOULEVARD EMMANUEL ROUQUIER 06130 GRASSE	50	2018	4	5	6	7
M DERWEDUWEN FABRICE 22 IMPASSE DE PICOURENC 06530 PEYMEINADE	1450	2018	21 013	21 000		
J DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice			
			MVLT restant à reporter			